

ARRETE du MAIRE

**ARRETE N° RH01-2024 : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024 AU GRADE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{eme} CLASSE**

Le Maire,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 79 et 80 ;

VU l'arrêté n°RH145-2021 en date du 30/06/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le fonctionnaire dont le nom suit est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2024 :

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM - PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE L'AVANCEMENT
1	MICHARD LOUISE	ADJOINT ADMINISTRATIF	01/01/2024

ARTICLE 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse Cedex 7 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Verfeil, le 1^{er} janvier 2024

Le Maire,

